



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de Recherches en Matière Pénale -
Fernand Boulan - (EA 3241)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherches en Matière Pénale -
Fernand Boulan - (EA 3241)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de Recherches en Matière Pénale Fernand Boulan (CRMP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 3241

Nom du directeur : Mme Sylvie CIMAMONTI, empêchée actuellement, et remplacée par M. Philippe BONFILS pour le prochain contrat

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1, représentant le CNU

Experts :

Mme Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

M. Manuel GROS, Université Lille 2

M. Christophe RADE, Université Bordeaux 4

M. Jean-François SEUVIC, Université Nancy 2

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg

M. Daniel TOMASIN, Université Toulouse 1

Représentants présents lors de la visite

Déléguée scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille

M. Alexis BUGADA, Assesseur à la recherche du Vice-Président du CS



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le mercredi 8 décembre 2010, de 14 h à 16h en présence de l'ensemble des membres du CRMP, hormis sa directrice, Mme Sylvie CIMAMONTI, excusée (colloque à l'étranger) et remplacée par M. Philippe BONFILS. Après présentation respective des membres du Comité d'experts et du CRMP, le Professeur BONFILS décrit le Centre, dans ses moyens humains et matériels, dresse un bilan des réalisations et présente les projets. Aux questions ensuite posées par le Comité d'experts, il apporte réponses, librement complétées par les membres du CRMP, qui éclairent divers aspects de leurs activités. Enfin, hors présence des membres du CRMP et des représentants des tutelles, sont entendus les doctorants qui décrivent leur statut, leurs thèmes de recherche, leur participation aux activités du Centre et leur cadre de travail. L'ensemble de la visite s'est déroulée dans un climat de confiance, les experts précisant qu'ils ne constituent surtout pas un « comité d'inspection » mais un groupe de collègues, venant observer les conditions de travail, les réalisations et les projets de leurs pairs pour leur faire part, de l'extérieur, de constatations ou de suggestions dont il appartiendra au CRMP de tirer ou non conséquences.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CRMP est l'héritier du Centre de droit pénal international et de criminologie comparée (CDPICC), créé en 1989. Il a été reconnu comme équipe d'accueil en 2004. Il est localisé à la Faculté de Droit, avec deux bibliothèques spécialisées en sciences criminelles, l'une sur le site Schuman pour le centre, l'autre sur le site Poncet pour la bibliothèque « Raymond Gassin ».

Le domaine du Centre est, selon son intitulé, la recherche en sciences criminelles : droit pénal, droit pénitentiaire, droit pénal européen et international, droit pénal des mineurs, procédure pénale et criminologie. Outre cette activité de recherche, très liée aux travaux personnels des membres de l'équipe et des doctorants, le Centre est impliqué dans la formation universitaire et professionnalisante en raison de ses liens traditionnels avec les masters 2 (master recherche « Sciences criminelles » ; master professionnel « Lutte contre l'insécurité » et « Application et exécution des peines »), avec les formations d'Institut des sciences pénales et criminologiques (ISPEC) et l'IEJ (Institut d'études judiciaires).

- Equipe de Direction :

Le CRMP est dirigé par Mme Sylvie CIMAMONTI, mais outre son empêchement ponctuel au jour de la visite, le dossier « Contrat quadriennal 2012/2015, tel que transmis à l'AERES, fait état (p. 2) d'un empêchement conduisant à un remplacement temporaire par M. Philippe BONFILS. Ce dernier est porteur du projet du CRMP pour le prochain contrat et c'est lui qui a signé le dossier en date du 15 mars 2010. Par ailleurs, dans le dossier, il est indiqué que Mme Muriel GIACOPELLI, MCF HDR, est codirecteur du CRMP.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8	8
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	13	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1 en CDI	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	61	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CRMP maintient indubitablement un niveau de recherches de qualité, reconnues nationalement et internationalement, mais essentiellement grâce aux travaux personnels de ses membres. D'où une diversité, voire une dispersion thématique très forte, au gré de chacun, faute d'un effort de coordination. La transition actuelle dans la gouvernance et l'autonomie complète des enseignants-chercheurs, tant PR que MCF (dans le choix de leurs sujets de recherche comme dans leur association aux travaux d'autres équipes), accentuent cette impression de dispersion qui peut nuire à la visibilité et à l'attractivité propres du CRMP, avec risque d'éclatement. Le « flou » dans la gouvernance et la modestie des projets communs renforcent encore ce sentiment ressenti lors de l'audition : un « contenu » actuellement riche de personnalités fortes, produisant très bien individuellement, mais un « contenant » fragile et imprécis dans son devenir. Fragile en raison notamment de la taille limitée du Centre dont les membres subissent l'attractivité d'autres équipes. Imprécis dans ses projets, trop sommairement décrits car certainement encore légers dans leur consistance. L'avis est donc mitigé. Le statu quo est risqué : le CRMP doit s'affirmer et se doter d'une dynamique forte, en s'imposant, peut-être moins par une recherche d'une autonomie accrue dans la Fédération « Droits, Pouvoirs et Sociétés » créée dans le cadre de l'Université Aix-Marseille 3, que par une politique explicite et coordonnée de partenariats forts avec les autres équipes sur la base de projets thématiques identifiants.



- **Points forts et opportunités :**

Les points forts du Centre sont :

- La richesse et la diversité actuelles de la production et des initiatives personnelles des membres. Il faut soutenir ce dynamisme, en profitant notamment des supports de diffusion (notamment les PUAM - Presses Universitaires Aix-Marseille - pour les thèses de droit pénal ; la revue « Problèmes actuels de sciences criminelles » ; l'éditeur Dalloz avec lequel le Centre a un partenariat), en développant colloques et journées d'études réguliers. Il faut surtout développer des projets communs à partir des thématiques individuelles déjà dégagées par les travaux personnels de membres de l'équipe : notamment en droit pénal de la famille, de l'enfance, des mineurs ; en procédure, défense et expertise pénales ; en droit pénitentiaire ; en droit pénal et criminologie du sport ; en délinquance financière.

- Les structures d'appui. Le CRMP doit continuer à s'appuyer sur des structures solides lui assurant un bon vivier de doctorants, notamment sur les formations de l'ISPEC, sur les Masters 2 spécifiques, sur les bibliothèques. Les doctorants sont prêts à s'investir davantage (« colloque des doctorants », journées d'études destinées aux étudiants...).

- La visibilité nationale et internationale du Centre. Il y a une forte tradition pénale à Aix (grâce notamment aux travaux des membres émérites du Centre et à ceux des membres actuels, « seniors » comme « juniors »). Le CRMP doit non seulement la maintenir, mais en profiter pour être davantage présent dans les projets nationaux (cf. déjà le partenariat GIP Droit et Justice) et dans les partenariats internationaux (en sus de l'Italie et de l'ouverture vers l'Australie).

- **Points à améliorer et risques :**

Il faut signaler :

- Une gouvernance « en transition » et donc actuellement « floue » ou « incertaine ». C'est d'autant plus visible que la direction se trouve face à des personnalités fortes, habituées au travail dans l'autonomie. Il faut mettre en place une véritable équipe de direction, visant à dégager collégialement des périmètres clairs de recherche, des logiques de projets.

- La taille de l'équipe est réduite. Le dossier indique le départ de deux anciens membres vers une autre unité ; il annonce des départs en retraite. Seul un maître de conférences est entré dans l'équipe. On perçoit aussi divers mouvements d'attraction de membres du CRMP vers d'autres unités de recherche (notamment vers le Centre de Droit civil -Pierre Kayser, le Groupe d'Etudes et de Recherches en Droit Immobilier, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction, le Laboratoire de théorie du droit, voire Centre de Droit Economique). Ces liens sont opportuns et utiles, eu égard notamment à la place du droit criminel mais le risque est que la structure la plus faible structurellement (CRMP) soit vidée de sa substance au profit de ces autres unités.

- Les projets de recherche restent trop dépendants d'opportunités tenant à la situation personnelle de tel membre de l'équipe, à la demande de tel groupe de professionnels ou à tel appel d'offre. L'initiative apparaît trop souvent d'origine individuelle ou extérieure au CRMP. La spécificité du CRMP et sa visibilité, dans les champs de la recherche pénale, se brouillent. Par exemple, pour la criminologie, sur laquelle Aix était fort visible grâce notamment aux travaux du Pr GASSIN, le suivi et la pérennité semblent surtout dépendre de la participation de deux professeurs du CRMP à la reprise d'une nouvelle édition du Manuel de Criminologie. Le descriptif du projet « Réinvestir le champ disciplinaire de la criminologie » sur la période 2011-2014 n'est guère plus explicite et l'idée de renouveler la réflexion sur « la dangerosité » reste floue, renvoyant surtout à une pluridisciplinarité à venir dans le rapprochement avec la Faculté de médecine dans la future grande université.

- **Recommandations:**

Il faudrait que soient envisagées les actions suivantes :

- la mise en place d'une équipe forte de gouvernance, déterminant une politique de recrutement adéquate et développant une plus riche vie collective de tous les membres du Centre, enseignants-chercheurs, comme doctorants ;



- la définition d'une stratégie de fonctionnement et de développement du CRMP, en dégagant notamment les thèmes forts du rayonnement du Centre correspondant à une meilleure et plus visible spécialisation régionale, nationale et internationale et précisant mieux les modes de réalisation des objectifs (notamment part et place des travaux personnels et des travaux collectifs) ;

- la détermination d'une politique des partenariats entre le CRMP et les autres équipes pour éviter trop de dispersion au gré des choix individuels des membres et surtout pour placer le CRMP dans une logique d'initiative-proposition de thèmes aux autres et pas seulement d'adhésion-réponse aux demandes des autres Centres ;

- le développement d'une pluridisciplinarité organisée par le CRMP autour des thèmes forts qu'il aura préalablement dégagés, en profitant des structures de la Fédération de recherche, de la constitution de l'Université unique et en développant les partenariats internationaux.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	6
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	75%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	18

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique recensée au dossier est importante, diversifiée et solide. Elle peut être classée en deux types.

- Un très gros volume de productions individuelles, pour quasiment tous les membres du Centre. Tous les travaux individuels sont de qualité, de nature variée (pour la période 2006-2010 : 6 manuels et monographies, 46 articles majeurs, chapitres dans ouvrages collectifs ou rubriques dans Jcl et Répertoire, 8 commentaires de jurisprudence, 6 chroniques régulières, 6 préfaces et comptes rendus). S'y ajoutent pour chacun des participations à des colloques et des conférences (27). Les thématiques sont très majoritairement à dominante pénale, couvrant toutes les disciplines pénales de base (droit pénal général et spécial, procédure pénale, droit pénal européen, droit pénitentiaire...), mais on perçoit aussi les spécialisations individuelles pénales (droit pénal des affaires, des mineurs, du sport... politique pénale) ou extra-pénales (notamment enfance et famille, gestion et finances, immobilier, santé, théorie général du droit...).

- Un bon volume de productions collectives, résultant d'un triple processus : des articles écrits en binôme ; des ouvrages collectifs issus de manifestations collectives (cf. notamment, sur la loi pénitentiaire in RPDP, ou la célébration du cinquantenaire de l'ISPEC, ou les Mélanges en l'honneur du Pr GASSIN) ; des travaux réalisés en partenariat, notamment avec GIP Droit et Justice (« L'émergence d'une culture judiciaire européenne » et à venir « La lutte contre le terrorisme dans le droit et la jurisprudence communautaire »). Cette production est souvent l'occasion d'associer des jeunes chercheurs (cf. chronique législative in Revue de Sciences Criminelles).

- Pour les thèses, 18 thèses ont été soutenues dans le cadre du CRMP sur les quatre dernières années. Il y a une soixantaine d'inscrits en thèses, avec une bonne proportion d'étrangers.



- Cette production scientifique s'appuie sur des supports pérennes (notamment aux PUAM, la collection des thèses de sciences criminelles - 30 volumes -, la revue « Problèmes actuels des sciences criminelles » - 20 ans d'existence) et des partenariats solides et diversifiés (éd. Dalloz, notamment pour le Répertoire de droit pénal et de procédure pénale, chroniques dans RSC, Revue Droit Pénal et Pénitentiaire...).

La qualité scientifique et la production appellent donc un avis très positif.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le rayonnement et l'attractivité du CRMP se constatent :

- régionalement par son rôle indéniable d'animateur de la formation en sciences pénales et criminologiques, au sein de l'Université d'Aix-Marseille 3, notamment par l'implication des enseignants-chercheurs du Centre dans les enseignements LMD, dans les Masters spécialisés (M2 recherche : »Sciences criminelles « et M2 professionnels « Lutte contre l'insécurité », « Application et exécution des peines »), dans les activités de l'ISPEC, dans la formation doctorale et l'encadrement des doctorants (cf. colloques des doctorants sur « Les droits de la défense dans le processus pénal » en 2009, « Le traitement de la délinquance » en décembre 2010). Le Centre a noué des liens permettant des activités communes, de valorisation notamment, avec des professionnels : formation continue des experts près la Cour d'appel d'Aix, colloques avec les avocats et magistrats ou encore colloques organisés avec l'administration pénitentiaire de la région PACA (cf. Colloque « Prison en perspective - 20e anniversaire de la maison d'arrêt d'Aix » 2010 et mise en place des « Entretiens de droit pénal ») ;

- nationalement, le rayonnement du Centre résulte pour l'essentiel de la quantité et de la qualité des travaux individuels et collectifs de ses membres. Mais s'y ajoutent le partenariat avec la Mission « Droit et Justice » sur les deux thématiques précitées, avec des financements attachés, l'organisation du XVIIe congrès de l'Association française de droit pénal en 2005 sur « Les auxiliaires de justice », la journée sur « Enjeux et perspectives d'une loi pénitentiaire » en septembre 2009. Les membres du Centre assument par ailleurs des missions variées à portée nationale (cf. participations à jurys -thèses, ENM, Police, expertises, commissions sur réforme du droit des mineurs, ou sur le suivi de la détention provisoire) ;

-internationalement, les membres du CRMP sont régulièrement sollicités pour des interventions à l'étranger (recensées dans le dossier : Angleterre, Brésil, Canada, Chine, Iran, Italie, Monaco, Russie). Un partenariat est actif avec l'Italie (Catania) : il a donné lieu à un échange de doctorants ; au colloque international de mai 2008 « Où va la justice pénale des mineurs ? », à paraître ; au séminaire franco-italien du 15 juin 2009 sur « La construction de l'identité européenne ». Un partenariat se met, également, en place avec une Université australienne. Divers membres du CRMP dirigent des doctorants étrangers.

On ne relève dans le dossier aucune indication de financements en provenance ni de la région, ni des professions, ni de programmes nationaux ou internationaux. Les ressources financières citées se limitent à 13 960 euros pour 2008, et à 6393 euros sur 2009. Le CRMP fonctionne donc quasiment à l'initiative ponctuelle des individus pour un coût collectif dérisoire eu égard aux réalisations de ses membres. La capacité et le mode de financement doivent être revus si le CRMP veut subsister et s'intégrer aux nouvelles politiques de recherche.

De même, le CRMP doit veiller à ses recrutements. Le « vivier » des doctorants et docteurs est bon. Sur la période observée, il est fait état du recrutement de 4 allocataires sur contrats doctoraux et de 4 ATER, dont l'un récemment entré comme maître de conférences dans le Centre. C'est un minimum à maintenir, mais il serait souhaitable de renforcer plus nettement l'équipe actuelle, alors même que des départs en retraite possibles sont déjà évoqués dans le dossier.

En l'état, le rayonnement, l'attractivité et l'intégration du CRMP dans son environnement sont bons et justifient un avis favorable. D'autant plus favorable que les moyens humains sont modestes (8 membres) et les moyens financiers très faibles, mais le Centre en est fragilisé.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Au vu du dossier, on perçoit une direction en transition, voire « à double tête ». Et l'organisation du Centre semble se réduire à cette seule organisation extrêmement légère, soumise pour le reste à des fortes tendances individualistes et centrifuges. Chaque membre du Centre développe ses activités d'enseignant-chercheur, en s'y impliquant fortement et c'est finalement par l'addition des travaux et initiatives personnels que se construit le bilan très positif du CRMP. Certes, des initiatives individuelles aboutissent à la participation d'autres membres du CRMP (en binôme ou en collégialité) à des réalisations communes, des publications ou des colloques et certaines réalisations ont d'ailleurs été collégiales dès le départ (par exemple, les partenariats avec le GIP Droit et Justice). Mais la gouvernance et l'organisation du CRMP sont très et trop ténues.

A l'audition, ce constat est vérifié. Le directeur présente les réalisations du CRMP en les rattachant aux initiatives des uns et des autres. De même pour les projets. Certains membres insistent ensuite sur leurs propres activités, leurs collègues semblant les découvrir.

La gouvernance est assurément souple, l'organisation légère. Sans aller jusqu'à une autogestion, le CRMP laisse une très large part à tous les choix individuels. Le directeur ressemble un peu à un capitaine, sans lieutenants, laissant chaque membre de son équipage développer ses initiatives. Dans ces conditions, fixer des caps peut s'avérer ardu, d'autant plus que ce capitaine paraît fort sollicité hors son navire, au sein d'autres équipes.

L'ambiance de travail, la motivation de chacun profitent de cette gouvernance souple et démocratique. Le pragmatisme de la démarche conduit à des stratégies légères et multiples qui donnent in fine des résultats positifs. Mais l'avis est toutefois modérément positif pour ce qui concerne la pertinence de l'organisation, l'orientation de la recherche et la sélection des initiatives. La stratégie et la gouvernance du CRMP sont trop floues et risquent de le mettre en péril par dispersion ou éclatement.

- **Appréciation sur le projet :**

C'est assurément le point le moins détaillé du dossier. Tel que résumé en p. 2, il porte sur :

- la mise en place d'un colloque régulier, destiné à permettre la rencontre entre les praticiens du droit pénal et les universitaires, « Les entretiens de droit pénal ». Ces rencontres auront lieu chaque année, de façon régulière et porteront sur des thèmes d'actualité ;

- la réalisation de la recherche sur « La lutte contre le terrorisme en droit européen » dans le cadre de la convention signée en 2010 avec le GIP Droit et Justice ;

- le renforcement des partenariats avec l'Université de Catania (Italie) et l'University of Southern Sidney

- le développement des partenariats au sein de l'Université unique d'Aix-Marseille - notamment avec les équipes en psychologie et en médecine - à propos de la notion de dangerosité dans la perspective d'une relance des recherches en criminologie.

Sur ce dernier point, réinvestir le champ disciplinaire de la criminologie est une orientation fort opportune.

Cependant, insister sur les partenariats à venir et renforcer ceux qui existent déjà (notamment avec le Laboratoire de théorie du droit, avec le GREDIAUC, avec le Centre Pierre Kayser) est une nécessité.

Mais, ce projet reste particulièrement modeste et imprécis, ce qui confirme les constats opérés sur le peu de visibilité de la stratégie du CRMP, consécutive à la transition dans la direction et la légèreté de l'organisation. Les multiples partenariats évoqués risquent de conduire le CRMP à suivre le cap de ses partenaires et non les siens.

L'appréciation du projet ne peut qu'être réservée : il y a malheureusement trop de décalage entre, d'une part, les productions du CRMP, leur qualité scientifique reconnue, l'attractivité et le potentiel de ce Centre et, d'autre part, la modestie de ses projets propres.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CRMP - Centre de Recherche en Matière Pénale Fernand BOULAN	A	B	B	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

Le Président

Observations d'Aix-Marseille Université sur le rapport d'évaluation


S2UR120001679 - CRMP
Centre de Recherche en Matière Pénale Fernand BOULAN - 0132364Z

Demandes de modifications :

NÉANT

Marc PENA
Président de l'Université
Paul Cézanne



 L'Université est une chance.
Saisissons-la.

APPENDICE

S2UR120001679 - CRMP
Centre de Recherche en Matière Pénale Fernand BOULAN - 0132364Z

Réponse de la directrice d'unité : Sylvie CIMAMONTI

Bien que cela n'ait pas été expressément mentionné dans le dossier soumis au Comité d'experts, la transition dans la direction de l'unité s'explique par la nécessité de pourvoir au remplacement temporaire de sa directrice en position en 2009-2010 de congé dit « de longue maladie » par un de ses collègues, qui est dès lors devenu le légitime porteur du projet du Centre pour le prochain contrat.

Dans cette perspective, les membres du Centre adhèrent à la proposition formulée par le Professeur Emmanuel Putman, directeur du Centre de recherche en droit privé Pierre Kayser (EA 2184), d'envisager la fusion du CRMP avec le CPK ; proposition consécutive à la suggestion formulée *in fine* du rapport d'évaluation de cette dernière unité.

Ce rapprochement des deux centres, qui subsisteraient à titre d'équipes internes, pourrait être effectif dès le début du prochain contrat au sein d'un *Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles* correspondant très exactement au périmètre de la section 01 du CNU couvert par les deux unités actuelles. Il est à même de permettre la réflexion de fond qu'appelle chacun des rapports.